



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 avril 2018**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil dix-huit, le 26 avril, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 19 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 19

ABSENTS EXCUSES : 3

ABSENTS : 1

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. approuvé le nouveau tableau du Conseil Municipal suite à la démission d'un élu ;
2. autorisé l'acquisition d'une parcelle pour l'alignement de la rue du Chevillon ;
3. autorisé l'acquisition d'une parcelle pour l'alignement de la rue de la Poste ;
4. autorisé l'acquisition d'une parcelle pour l'alignement de l'Allée Chanteclair ;
5. autorisé l'acquisition d'une parcelle pour l'alignement de la rue des Jardiniers ;
6. validé le principe de l'adressage et ainsi la dénomination de voies nouvelles et la re-nomination de 4 voies publiques ;
7. décidé d'adhérer à la compétence optionnelle « éclairage public » ;
8. approuvé le maintien des tarifs applicables en 2019 pour la TLPE ;
9. autorisé l'acceptation des dons et legs ;
10. autorisé la prise en charge des remboursements de frais de mission des élus ;
11. décidé d'allouer une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires ;
12. autorisé la fourniture et la pose d'une IRVE et approuvé la D.M. N° 1 ;
13. autorisé le dépôt du dossier de réponse à l'appel à projet xifi4You.

Le Maire,

Christophe BRETTON